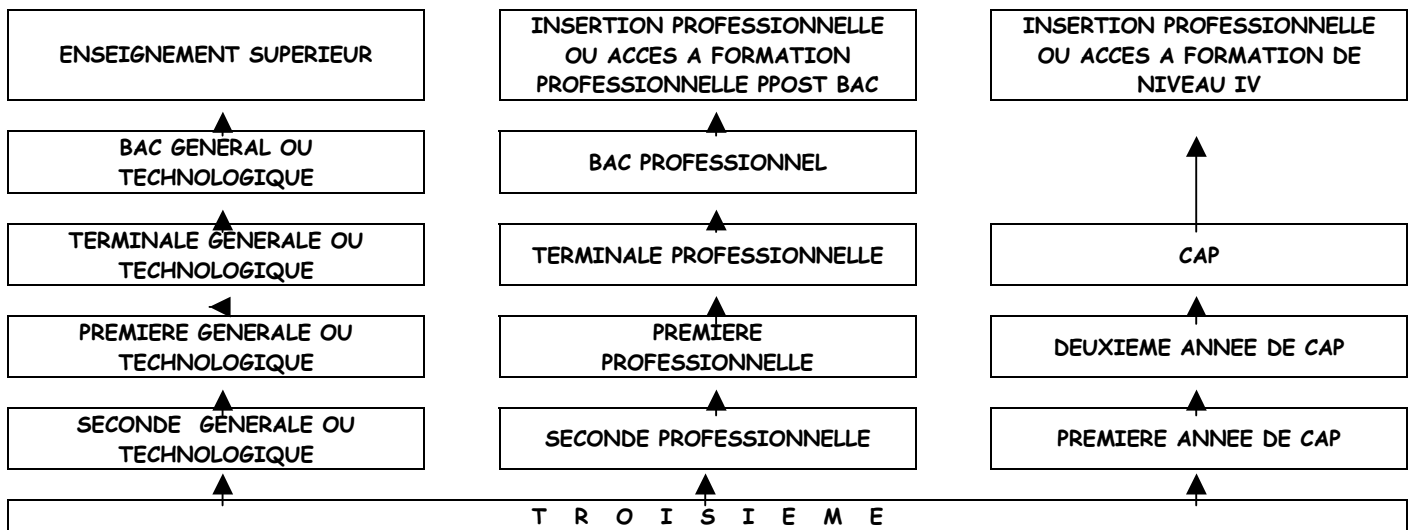


Madame DIEUDONNE, principale  
Aux  
Parents d'élèves de 3°.

**Je vous demande de lire attentivement cette fiche de renseignements et de la conserver ; si des interrogations subsistent encore, je vous rappelle que le professeur principal, la conseillère d'orientation ou moi-même, sommes en mesure de répondre à vos questions, il en va de l'orientation et donc de l'avenir de votre enfant.**

La classe de 3° est un palier important pour la poursuite d'études, et sans investissement personnel, sans travail régulier et soutenu, votre enfant ne pourra pas réaliser ses projets. En septembre 2012, trois voies d'orientation après la 3ème s'offrent aux élèves : la classe de 2nde générale et technologique, la classe de 2nde professionnelle (1ère année du cycle de la préparation en 3 ans du baccalauréat professionnel) et la classe de 1ère année du cycle en 2 ans préparant le CAP.

## I – TABLEAU EXPLICATIF : LES VOIES D'ORIENTATION.



## II – CLASSE DE SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE (2°G.T.)

L'orientation dans cette classe se fera sur les critères suivant : prise en compte des résultats scolaires de l'année et de l'acquisition des compétences du socle commun, avis du conseil de classe et décision finale du chef d'établissement. Lorsqu'un élève souhaite entrer en 2°GT, c'est qu'il se destine non seulement à passer un baccalauréat général ou technologique, mais aussi qu'il se destine à des études supérieures. La décision du chef d'établissement intègre donc le critère « capacité à suivre un enseignement supérieur ». **On ne va pas en 2° GT, en attendant, parce qu'on n'a pas d'idée sur une poursuite d'études. De plus, la classe de 2°GT est aussi une classe d'orientation, le passage en 1ère dépendra aussi de la décision du proviseur du lycée.**

## III – LA VOIE PROFESSIONNELLE

### 1° la classe de 2nde professionnelle (1ère année du cycle de la préparation en 3 ans du baccalauréat professionnel)

Le BEP en deux ans, comme voie d'orientation n'existe plus. La classe de 2nde professionnelle est la première année d'un cycle de 3 ans conduisant à un baccalauréat professionnel. Ce cycle est constitué d'une seconde professionnelle, d'une première professionnelle, d'une terminale professionnelle permettant de passer un baccalauréat professionnel. Au cours de ces 3 années conduisant à un baccalauréat professionnel, **en tenant compte des résultats du contrôle continu l'élève passera une certification intermédiaire, le diplôme BEP.** Cette certification intermédiaire permettra aux élèves de savoir où ils en sont dans l'acquisition des compétences professionnelles. Même s'il n'obtient pas le diplôme BEP, l'élève pourra passer le baccalauréat. Le nombre de places pour entrer en 2nde professionnelle (1ère année du cycle de la préparation en 3 ans du baccalauréat professionnel) est limité, quel que soit le champ professionnel. Les résultats de l'année scolaire seront pris en compte, de même que l'évaluation des compétences et l'avis du chef d'établissement.

**2° la classe de 1ère année du cycle en 2 ans préparant le CAP :** La formation au CAP permettra, aux élèves souhaitant accéder rapidement à la vie active, l'accès à un premier niveau de qualification. L'accès à ces CAP est facilité pour les élèves d'ULIS et de 3° segpa.

**3° Apprentissage :** Un élève qui n'a pas 16 ans mais qui a suivi une classe de 3° générale, 3° segpa, 3° ulis, peut entrer en apprentissage ; la condition est d'avoir un maître d'apprentissage agréé par la chambre des Métiers et d'être inscrit soit à l'IMT

à Grenoble, soit à l'IFPAC à Bourgoin ou à Romans, soit au CFAI... L'élève pourra choisir soit un contrat de 2 ans vers un CAP et pourra poursuivre par un contrat de 2 ans vers le baccalauréat professionnel.

#### **IV - L'AFFECTATION EN LYCEE**

Il ne suffit pas de vouloir inscrire son enfant dans un lycée pour qu'il y soit inscrit et pour qu'il ait une place ! Il faut bien comprendre que l'affectation dans un lycée dépend de divers paramètres, et en particulier des résultats, de l'évaluation des compétences et de l'intérêt porté pendant l'année à son orientation et du nombre de places !

##### **1° Affectation en seconde générale ou technologique**

Les élèves qui obtiennent leur passage (avis du conseil de classe + décision du chef d'établissement) s'inscrivent dans le lycée de secteur.

##### **2° Affectation en seconde générale, technologique à capacité limitée, affectation en 2° professionnelle et en CAP**

Sont pris en compte = les résultats annuels dans chaque discipline  
l'évaluation des compétences notées 8 ou 16  
l'intérêt porté à son orientation (soit 50, soit zéro), évaluation du chef d'établissement

COMPETENCES	En cours d'acquisition	Acquis
	Barème AFFELNET : 8	Barème AFFELNET : 16
1 - Raisonne de façon cohérente, sait argumenter		
2 - Est familiarisé avec l'environnement économique, les entreprises, les métiers (Compétence 7 socle commun)		
3 - Connaît les parcours de formation (Compétence 7 socle commun)		
4 - Sait s'auto évaluer et est capable de décrire ses intérêts, ses compétences et ses acquis (C7).		
5 - Est capable de s'engager dans un projet individuel (C7).		
6 - Est capable de s'intégrer et de coopérer dans un projet collectif (C7)		
7 - Est assidu		
8 - Respecte les règles de vie collective (Compétence 6 socle commun)		

<b>FAVORABLE</b>	Elève motivé par la formation sollicitée, ayant fait des démarches pour s'informer sur les établissements d'accueil, ayant fait des démarches pour rencontrer des professionnels et pratiquant des activités extrascolaires en lien avec son projet. Cet avis peut intégrer les éléments d'information communiqués par les établissements d'accueil auprès desquels les candidats ont conduit une véritable démarche.	50 POINTS
<b>SANS OPPOSITION</b>	Elève dont la motivation n'est pas affirmée, peu actif dans la construction de son projet.	0 POINT

Tous ces résultats sont entrés dans un logiciel de la procédure AFFELNET, puis traités informatiquement ; lorsque le traitement est achevé, et en fonction des places disponibles, **votre enfant est ou n'est pas affecté dans le lycée de votre choix. Il faut que les parents soient conscients des enjeux et surtout qu'ils poussent leurs enfants à de gros efforts pour gagner leur place !**

#### **V- LES ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION EN 2°GT**

La classe de seconde générale ou technologique est une classe de détermination dont l'objectif est de permettre aux élèves de mûrir et de préciser leur choix en vue d'une orientation en classe de première.

Tous les élèves ont un programme commun en mathématiques (4h), physique-chimie (3h), SVT (1h30), EPS (2h), français (4h), histoire/géographie (3h), LV1+LV2 (5h30), éducation civique, juridique et sociale (0h30) ; il est prévu également 2h d'accompagnement personnalisé.

Chaque élève a l'obligation de choisir deux enseignements d'exploration.

- Domaine de l'économie : Soit « Sciences Economiques et Sociales », soit « Principes Fondamentaux de l'Economie et de la Gestion »
- Autres domaines : Littérature et Société, Biotechnologies, Sciences et Laboratoires, LV3, Latin, Grec, Méthodes et Pratiques Scientifiques, Sciences de l'ingénieur, Santé/social, Création et Innovation Technologiques, Création et Innovation Artistiques, Culture Design, Ecologie-Agronomie-Territoire et Développement Durable, SES, PFEQ.

Attention ! Si chaque lycée permet le choix entre SES et PFEQ, tous les lycées n'offrent pas tous les enseignements d'exploration évoqués ci-dessus. Chaque lycée propose ses choix.

**En résumé, cette année de troisième est une année-clef pour l'avenir de votre enfant : par son travail scolaire régulier, par le développement de ses compétences et par sa motivation pour son orientation, il a des chances d'être affecté dans la formation souhaitée et dans le lycée choisi. Mais s'il ne travaille pas assez, si ses résultats sont médiocres, si son comportement laisse à désirer, il risque de ne pas obtenir la formation espérée.**